

Internet est-il un (bien) commun ?

Par Valérie PEUGEOT

Présidente de l'Association Vecam,

chercheuse à Orange Labs et membre de la CNIL

Internet est tellement imbriqué dans nos vies quotidiennes, dans nos gestes les plus ordinaires comme les plus essentiels, de la consultation de la météo à l'envoi d'un message d'amour, que nous oublions souvent d'en interroger le statut, le fonctionnement ou la gouvernance. Nous l'avons en quelque sorte naturalisé : toile de fond de nos micro-actions, paysage qui défile par la fenêtre du train de nos existences. Nous vivons avec la tête dans le cyberspace, un écosystème mental qui se reconfigure sans cesse. Mais qui préside à ces transformations ? Qui orchestre le fonctionnement de ces outils devenus quasi indispensables ? Nous connaissons les changements qui adviennent dans les services que nous utilisons (médiats sociaux, sites Web, objets connectés...). Nous savons à qui appartiennent ces services, et souvent leurs dirigeants sont devenus des figures médiatiques multimillionnaires. Mais qu'en est-il de l'infrastructure Internet ? Certes, les réseaux physiques appartiennent à des entreprises mondiales de télécommunication. Mais qu'en est-il de l'ensemble des protocoles qui permettent à l'interconnexion de fonctionner ? Peut-on parler d'Internet comme d'un bien privatif ou, au contraire, comme d'un bien commun ? Alors que l'accès à Internet est reconnu dans plusieurs pays comme un droit fondamental, doit-on le penser, telle la biosphère, comme un bien commun global ?

Les (biens) communs, un concept et une pratique polysémiques

La notion de (biens) communs est de plus en plus mobilisée dans des cercles les plus divers, des mouvements sociaux et civiques jusqu'au monde de l'entreprise⁽¹⁾, en passant par les discours de responsables politiques. Pourtant, le sens que chercheurs et activistes donnent à ce terme reste peu connu du grand public ; il est souvent empreint de confusion⁽²⁾. Un flou qu'il convient de lever avant de se demander s'il est pertinent de penser Internet comme un commun.

Le plus souvent, l'usage des termes « biens communs » ou « communs » (« *commons* » en anglais) renvoie à la définition qu'en a donnée la chercheuse Elinor Ostrom - prix Nobel d'économie 2009 - au terme de trente années de travaux d'observation à travers le monde⁽³⁾. Une définition qui s'articule autour de trois caractéristiques essentielles : une ressource partagée, que celle-ci soit matérielle (un four à pain, un système d'irrigation ou une forêt) ou immatérielle (le génome d'une plante, une connaissance scientifique) ; une communauté gestionnaire de cette ressource, qui peut être restreinte (les habitants d'un quartier) ou extrêmement large (les contributeurs à Wikipédia) ; des règles de gouvernance dont se dote la communauté précitée, des règles destinées à organiser l'usage du commun considéré, à le protéger contre les risques de prédation ou d'*enclosure* qui en réduiraient l'accès au profit de quelques-uns ; il s'agit de règles de droit favorisant le partage (licences ouvertes, prise en compte de la valeur d'usage des biens...).

(1) Voir, par exemple, le dossier consacré aux communs à paraître dans la revue en ligne *Dirigeants* fin 2018.

(2) LE CROSNIER H. (2018), « Une introduction aux communs de la connaissance », *TIC & Société*, vol. 12, n°1, <https://journals.openedition.org/ticetsociete/2481>

(3) OSTROM E. (1990), *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, MA : Cambridge University Press.

Cette définition séminale a depuis fait l'objet de différentes interprétations, selon les horizons géographiques ou les communautés qui la convoquent. Certains groupes mettent l'accent sur la ressource partagée elle-même (*common pool resource*), sur les droits d'usages distribués associés, et pensent les communs comme un rempart à l'extension permanente des régimes de propriété dans un capitalisme débridé. Ainsi le logiciel libre, commun numérique, est-il vu comme une forme de résistance au renforcement périodique des droits de propriété intellectuelle auquel on assiste depuis le milieu des années 1990. Les organismes fonciers solidaires, ou *community land trusts*, qui permettent de dissocier la propriété du foncier, partagée, de la propriété du bâti, elle individuelle, constituent une réponse à l'inaccessibilité des logements pour les classes sociales les moins aisées dans les grandes villes du monde. D'autres auteurs ou activistes des communs insistent sur la dynamique de la communauté, sur son agentivité, sa capacité à s'auto-organiser, à être force de transformation dans un monde où la gouvernance publique n'est pas en capacité de répondre aux grands défis que rencontre l'humanité. C'est, par exemple, l'approche des communs qui est portée par certains pays d'Amérique latine confrontés à l'extractivisme et à ses conséquences négatives pour la nature et la biosphère. Ou encore celle des mouvements qui font renaître le municipalisme, c'est-à-dire une gestion de la ville plus horizontale, associant les mouvements sociaux locaux ; c'est le cas dans des villes comme Barcelone ou Valparaíso⁽⁴⁾. Enfin, une troisième grande approche, qui n'épuise pas la diversité des conceptions, a vu le jour en Italie, à la fin des années 2000⁽⁵⁾ ; elle insiste avant tout sur ce que ses partisans considèrent être la finalité des communs, à savoir la concrétisation des droits fondamentaux. Cette approche plus éthique, puisqu'elle préjuge des valeurs poursuivies par les communs, a été mobilisée lors du référendum sur l'eau qui a été organisé en Italie, en 2011 ; c'est également celle qui a présidé à l'élaboration de la Charte des communs urbains qui régle les relations entre la municipalité et les habitants désireux de s'impliquer dans des projets d'intérêt général pour leur ville, une charte adoptée à Bologne en 2013⁽⁶⁾ et mise en place depuis lors dans de nombreuses autres villes italiennes. Dans ces deux dernières approches, les biens communs rejoignent « le bien commun » pris comme synonyme d'intérêt général, alors que dans la première approche, qui met l'accent sur la ressource partagée, les communs ne sont pas systématiquement associés à cette dimension morale. À titre d'exemple, un logiciel peut répondre à tous les critères d'Ostrom – un code ouvert, donc partagé, géré par une communauté dotée d'une gouvernance incarnée dans une licence ouverte – et servir pourtant à la gestion de systèmes embarqués dans des avions de guerre.

Les communs à l'heure numérique : la courte histoire d'un renouveau

Si l'existence des communs remonte sans doute aux premières communautés humaines et si leur première codification correspond à la Charte des forêts adoptée en 1217, en Angleterre⁽⁷⁾, c'est au numérique qu'ils doivent un retour dans l'espace public à la fin du XX^e siècle. Trois facteurs peuvent expliquer ce rôle joué par les technologies numériques. D'une part, en dissociant les informations de leur support physique – l'écrit du livre, la musique du disque –, le numérique en a fait de potentiels candidats au partage. En étant revêtues des caractéristiques d'une ressource

(4) Les mouvements municipalistes ont tenu leur premier congrès international intitulé *Fearless cities* en juin 2017 à Barcelone. Voir AMBROSI A. (2017), *Barcelone à la croisée des communs*, Vecam, 15 octobre, <https://vecam.org/Barcelone-a-la-croisee-des-communs>

(5) En Italie, le gouvernement Prodi avait chargé la Commission Rodotà en 2007 d'introduire la notion de biens communs dans le Code civil, projet qui avorta. Voir MATTEI U. (2014), « La lutte pour les "biens communs" en Italie. Bilan et perspectives », avril, <https://www.raison-publique.fr/article683.html>

(6) Ville de Bologne (2013), *Regolamento sulla collaborazione per la cura e rigenerazione dei beni comuni urbani*, <http://www.comune.bologna.it/sites/default/files/documenti/REGOLAMENTO%20BENI%20COMUNI.pdf>

(7) LINEBAUGH P. (2009), *The Magna Carta Manifesto – Liberties and Commons For All*, University of California Press.

immatérielle, à savoir la non-exclusivité et la non-rivalité⁽⁸⁾, les œuvres de l'esprit sont passées d'une logique de partage restreint, entre proches, à une logique de circulation potentiellement illimitée *via* Internet, et ce, pour le plus grand malheur des industries dont le modèle économique est basé sur la monétisation de l'accès au support matériel de la ressource. D'autre part, l'existence du réseau Internet a permis l'émergence de communautés déterritorialisées, alors que jusqu'ici les communs opéraient en proximité. Ces deux changements expliquent l'émergence d'une multitude de communs numériques, depuis le logiciel libre – l'ancêtre en quelque sorte – jusqu'aux bases de données de connaissances comme Wikipédia, de données géographiques comme OpenStreet-Map, ou d'informations nutritionnelles comme Open food facts, en passant par des communautés moins connues gravitant autour de l'*open hardware* ou de l'*open design*⁽⁹⁾ ; ils sont aussi à l'origine du retour en force de la science ouverte. Enfin, un troisième facteur, et non des moindres, tient à la façon dont Internet lui-même a été pensé et s'est développé.

Des protocoles ouverts au cœur d'Internet et du Web

En effet, le développement d'Internet comme celui du Web⁽¹⁰⁾ vont, dès leur origine, s'appuyer sur des protocoles ouverts. Côté Internet, les deux protocoles fondamentaux, à savoir TCP (*Transmission Control Protocol*) et IP (*Internet Protocol*), tous deux inventés dans les années 1970 par Vinton G. Cerf et Bob Kahn grâce à un financement de la DARPA⁽¹¹⁾, ont été pensés d'entrée de jeu comme une architecture ouverte, non propriétaire. Le département de la Défense des États-Unis en fera, en 1982, ses normes officielles pour tous les réseaux informatiques militaires ; et dès 1985, un premier atelier organisé par l'IAB, l'*Internet Advisory Board*⁽¹²⁾, invitera les industriels à s'en emparer. Des entreprises comme IBM, AT&T et DEC vont très vite contribuer à son développement alors même qu'elles travaillaient à des protocoles propriétaires en parallèle. On sait ce qu'il en advint ! Côté Web, Tim Bernes-Lee et Robert Cailliau, qui en sont les concepteurs au sein du CERN, décident en avril 1993 de verser dans le domaine public toutes les technologies (serveur, navigateur, code) développées autour du célèbre *www*, le *World Wide Web*⁽¹³⁾. C'est ainsi que le protocole *http*, qui est au cœur de son fonctionnement, échappe à toute approche propriétaire. L'effervescence qui va se déployer autour de ce bouquet de protocoles s'explique notamment par cette spécificité : en choisissant de les soustraire aux droits de propriété intellectuelle, en en faisant un *common pool resource*, les pères fondateurs ont rendu possible une innovation distribuée, accessible aux ingénieurs du monde entier, et se diffusant à un rythme jusqu'alors inconnu dans l'histoire des technologies.

Peut-on déduire de cette histoire brossée à grands traits qu'Internet, l'Internet de 2018 pris au sens courant du terme, est toujours un commun ?

(8) En économie, un bien est dit non rival lorsque plusieurs agents économiques peuvent l'utiliser simultanément, un bien est dit non exclusif lorsqu'un agent économique qui en fait usage ne peut pas priver les autres d'en faire également usage.

(9) Par analogie avec le logiciel libre et le logiciel *open source*, l'*open hardware* désigne les technologies et produits physiques développés selon les principes des « ressources libres » et l'*open design* renvoie à la conception de ces objets selon des schémas libres. Zx : la carte électronique Arduino, la « wikhouse », l'imprimante 3D RepRap.

(10) Nous opérons ici une distinction entre trois sous-ensembles communément appelés, par simplification, Internet : tout d'abord, les infrastructures physiques des réseaux (ADSL, fibre), qui sont propriétés des opérateurs télécoms ; puis l'Internet proprement dit, le réseau informatique mondial décentralisé à commutation de paquets, qui va acheminer aussi bien les courriers électroniques que des vidéos ou des informations produites par des objets connectés ; enfin, le Web, le système hypertexte public qui permet de consulter des contenus *via* un navigateur, et qui n'est qu'une des nombreuses applications fonctionnant sur Internet.

(11) *Defense Advanced Research Projects Agency*.

(12) L'IAB devient l'*Internet Architecture Board* en 1992.

(13) *The document that officially put the World Wide Web into the public domain on 30 April 1993*, <https://cds.cern.ch/record/1164399#>

Des ressources partagées... pour quelle finalité ?

Si nous en restons à la première approche des communs, la réponse semble toujours positive. Ces ressources que sont les protocoles et les codes associés sont toujours ouverts, y compris dans leurs versions contemporaines comme <https://>. On a même vu une coalition d'entreprises privées (dont Google) et de fondations à but non lucratif comme l'*Electronic Frontier Foundation* ou la Fondation Mozilla créer un mécanisme permettant de diffuser des certificats gratuits rendant possible le chiffrement des protocoles sécurisés⁽¹⁴⁾. La gouvernance de ces ressources est portée par des communautés internationales, des organismes de standardisation, tels que le W3C ou l'IETF (*Internet Engineering Task Force*). Chacune de ces communautés est organisée autour de règles très structurées, à l'instar du Tao⁽¹⁵⁾ qui régit le fonctionnement de l'IETF, depuis l'organisation des RFC, les *request for comments*, qui sont les projets de nouveaux standards soumis à la communauté, jusqu'au code vestimentaire ! De plus, le succès des logiciels libres a incité de nombreuses entreprises à participer à ce mouvement, et des acteurs multinationaux comme IBM, Google ou Microsoft en sont devenus des contributeurs majeurs⁽¹⁶⁾.

On peut donc considérer que l'infrastructure numérique est bien une ressource commune ouverte, mais on doit également s'interroger sur la manière dont cette infrastructure est utilisée par plus de quatre milliards d'internautes, sur ses usages et leurs finalités. En donnant naissance à Internet, les pères fondateurs poursuivaient une utopie transformatrice⁽¹⁷⁾ qui se voulait vertueuse. Ainsi, chez Tim Berners-Lee, le choix du domaine public s'explique de façon affirmée par sa volonté de faire du Web un média collaboratif, un espace d'écriture ouvert à tous. Dès l'apparition des premiers sites Web, leurs concepteurs ont échangé les trucs et astuces pour que tout un chacun puisse profiter des avancées du protocole. Des millions d'amateurs se sont ainsi plongés dans les multiples tutoriels circulant sur le Web – pour la plupart conçus bénévolement par d'autres amateurs –, pour apprendre les fondamentaux devant leur permettre de s'exprimer. Une volonté d'expression libre qui sera accentuée par la mise à disposition d'outils facilitant la transition entre le texte saisi et la présentation typographique sur le réseau, ce que l'on appellera dans les années 2000, le Web 2.0. Cette vision d'une technologie émancipatrice est même antérieure au Web. Dès les années 1980/90, elle est largement partagée par toutes les communautés ayant inventé les technologies que nous regroupons aujourd'hui sous le terme de « numérique ». Les premiers acteurs de l'Internet, aussi bien les ingénieurs et les techniciens que les journalistes spécialisés, étaient tous convaincus des vertus intrinsèquement démocratiques de la libre circulation de l'information, laquelle est censée réduire les asymétries de pouvoir, accroître la connaissance et, ce faisant, la capacité d'action (*l'empowerment*) des individus. Des individus considérés isolément, qu'il faudrait avant tout protéger du contrôle des États, ainsi que l'explique la déclaration d'indépendance du cyberspace déclamée à Davos par John Perry Barlow, en 1996⁽¹⁸⁾. Leur positivisme n'avait alors d'égal que leur déterminisme : la technologie ne pouvait qu'être source de progrès pour l'humanité.

Peut-on dire que l'Internet du XXI^e siècle répond toujours à cette promesse démocratique ? Contribue-t-il à l'évitement des logiques de surveillance ? Participe-t-il à protéger, nourrir les droits fondamentaux des citoyens de la planète ?

(14) Des protocoles comme [https](https://), [sftp](sftp://), [imaps](imaps://), [ssh](ssh://)... <https://letsencrypt.org/>

(15) <https://www.ietf.org/about/participate/tao/>

(16) EGHBAL N., *Roads and bridges: the unseen labor behind our digital infrastructure*, traduction française par Framasoft, <https://framablog.org/category/libres-cultures/des-routes-et-des-ponts/>

(17) TURNER F. (2012), *Aux sources de l'utopie numérique*, C&F éditions.

(18) <https://www.eff.org/cyberspace-independence>

Une utopie aujourd'hui mise à mal

En 2013, à l'occasion du vingtième anniversaire du Web, le directeur général du CERN, Rolf Huer, déclarait : « De la recherche au *business*, en passant par l'éducation, le Web a redéfini la façon dont nous communiquons, travaillons, innovons et vivons. Le Web est un exemple éloquent et simple de la manière dont la recherche bénéficie à l'humanité ⁽¹⁹⁾ ». Quatre ans plus tard, en mars 2017, Tim Berners-Lee va, à son tour, publier une longue tribune ⁽²⁰⁾, dans laquelle il appelle à une régulation d'Internet et s'inquiète notamment de trois phénomènes majeurs – la perte de contrôle des individus sur leurs données personnelles, la facilité avec laquelle se répand la désinformation sur le Web et l'absence de transparence dans la publicité politique en ligne –, mais aussi de la surveillance étatique à travers les technologies, de l'absence de transparence des algorithmes...

Même s'il est vrai qu'ils ont émergé bien avant, c'est au cours de ces dernières années que les phénomènes régressifs se sont multipliés de façon accélérée. De nombreux pays ont adopté des lois permettant à leurs gouvernements de surveiller leurs concitoyens au nom de la lutte contre le terrorisme. Les technologies biométriques se répandent dans l'espace public, à l'instar des caméras de vidéosurveillance à reconnaissance faciale. Les *fake news* et les théories complotistes tout comme les extrémismes politiques et religieux se diffusent allègrement sur les réseaux. Le scandale *Cambridge Analytica* a montré comment les données récoltées pour des finalités économiques, destinées à être valorisées sur le marché publicitaire, pouvaient être détournées à des fins de manipulation politique. L'économie construite sur une technologie distribuée, pensée à l'origine comme un contre-modèle face aux géants monopolistiques de l'informatique et des télécommunications de l'époque, parachève aujourd'hui un processus mondial d'hyperconcentration autour de quelques géants états-unis et chinois. L'économie des plateformes détricote le modèle des négociations collectives et du droit du travail. L'intelligence artificielle, promise à être le nouvel eldorado de l'innovation, ne bruit que de problématiques éthiques ⁽²¹⁾ (risques de discriminations, de manipulations, de perte d'autonomie de l'humain...), sans que de véritables réponses y soient apportées, au-delà de déclarations d'intention. Enfin, nous citerons, sans pour autant prétendre clore cette liste que l'on pourrait prolonger sans peine, l'incapacité des technologies à répondre aux enjeux écologiques, quand elles n'en aggravent pas la complexité, à l'image des *bitcoins* énergivores ou de la course aux terres rares indispensables à la fabrication de nos ordiphones...

Il n'en demeure pas moins que l'information continue de circuler, que les connaissances, malgré toutes les logiques d'*enclosure* à l'œuvre, n'ont jamais été autant partagées qu'aujourd'hui. Au final, Internet a pu effectivement générer un espace mondialisé et ouvert d'expression et de mutualisation. Aux « couches basses » des infrastructures technologiques pensées comme un commun s'est superposée la « couche haute » des communs informationnels et cognitifs. Mais pour quels usages, pour quels projets de société ? Doit-on suivre l'artiste essayiste James Bridle quand il assène le constat suivant : « Ce qui était censé éclairer le monde l'a obscurci. L'abondance d'information et la pluralité d'opinion accessible à tous n'ont pas produit un consensus cohérent, mais au contraire ont déchiré la réalité en narrations simplistes, en théories fumeuses et en politique d'opinion. Contrairement au Moyen Âge, où l'âge sombre était lié à une perte de la connaissance antique, l'âge sombre moderne est lié à une abondance de connaissance, dont nous ne savons plus démêler collectivement l'apport ⁽²²⁾ » ?

(19) « Il y a 20 ans, le CERN libérait le Web », *ZDNet*, 30 avril 2013.

(20) "Tim Berners-Lee: I invented the Web. Here are three things we need to change to save it", 12 mars 2017, <https://www.theguardian.com/technology/2017/mar/11/tim-berners-lee-web-inventor-save-internet>

(21) CNIL, *Rapport sur l'Éthique et l'Intelligence artificielle*, décembre 2017, <https://www.cnil.fr/fr/ethique-et-intelligence-artificielle>

(22) *New Dark Age: Technology and the End of the Future*, Éd. Verso, juillet 2018 (traduction de la citation : Hubert Guillaud).

Construire des réponses collectives autour des communs

Plutôt que de céder à un pessimisme paralysant, actons que connaissance et sagesse, puissance du savoir et extension de la démocratie ont toujours été dans une relation complexe. Aucun déterminisme ne peut les associer, que ce soit au profit d'une vision béatement optimiste, ou d'une technophobie régressive. Face à ces technologies qui chaque jour cherchent un peu plus à orienter nos centres d'intérêt et à gouverner nos conduites, il nous faut repenser, à l'échelle mondiale, la régulation de ce commun qu'est l'Internet et, plus généralement, des technologies numériques en associant d'un seul tenant les conditions de leurs usages à leurs finalités. Il nous faut aussi étendre le champ des communs à d'autres ressources immatérielles, notamment du côté des données, pour opposer des dynamiques coopératives aux logiques purement compétitives, et rouvrir ainsi de nouveaux espaces de créativité partagée. En donnant aux internautes l'envie et le plaisir de reconstruire de nouveaux communs, locaux ou globaux, il s'agit de raviver le sens du collectif, en contre-poids des logiques d'atomisation auxquelles nous sommes confrontés. Et ainsi de renouer avec la dynamique qui a été celle de la construction d'Internet et du Web, quand, au lieu de proposer un monde déjà architecturé, une « cathédrale », c'est, au contraire, le libre cours laissé à l'imagination et à la fertilité du bazar qui a permis la réalisation de ce réseau mondial multilingue, ouvert et largement accessible.